

Élites locales et rôles publics à Saint-Roch-de-l'Achigan, 1810-1840

PAR JEAN-RENÉ THUOT,
candidat au M. A. en histoire, Université de Montréal

Les études historiques des dernières décennies sur le Québec rural préindustriel ont démontré la complexité et la variété du tissu économique et social des communautés locales. Dans le même temps, d'autres travaux ont travaillé à décrire les institutions de pouvoir public qui régissaient la vie commune locale, entre autres la fabrique et le corps des officiers de milice.

Fort de ces avancées, il apparaissait aujourd'hui opportun de réunir les sentiers de l'histoire sociale et de l'histoire institutionnelle en examinant les liens qui unissent les membres d'une communauté rurale à leurs instruments de pouvoir public.

Notre démarche consista donc à la mise à jour du fonctionnement des affaires publiques dans l'ère qui précède l'Union du Haut et du Bas-Canada, soit avant le régime municipal qui se met en place en 1840. En d'autres mots, de savoir comment s'exerce le pouvoir public à l'échelle paroissiale : quels individus exercent ce pouvoir, par l'entremise de quels rôles?

Il faut se reporter dans le contexte : imaginez-vous la paroisse sans mairie, sans commission scolaire, sans accès aux services de la Sûreté du Québec? Une telle situation prévalait dans toutes les localités du pays avant 1840. Pourtant, une administration locale gère alors le développement du territoire en plus de maintenir l'ordre dans la paroisse. La localité de Saint-Roch-de-l'Achigan, sur la rive nord-est de l'île de Montréal, ne fait pas exception. Divers rôles publics participent à donner corps à une administration publique locale à Saint-Roch entre 1810 et 1840.

A- Les postes de pouvoir publics

Notre recherche nous a d'abord conduit à répertorier les nombreux rôles ou postes publics dans lesquels les paroissiens pouvaient se manifester.

On peut comprendre l'existence des divers postes publics en observant la dynamique de développement d'une paroisse. C'est-à-dire qu'à partir de sa fondation en 1787 et même avant, Saint-Roch-de-l'Achigan prend de l'expansion et se structure; les postes publics apparaissent au gré des besoins qui s'imposent d'eux-mêmes. Tous les rôles publics ne pourront être ici présentés faute d'espace : nous survolerons donc les plus importants.

On peut comprendre la présence de l'administration locale en observant l'évolution de la paroisse sous trois différents angles:

1-D'abord, les terres se défrichant de plus en plus et les réseaux de commerce et d'échange prenant de l'importance, il faut organiser le territoire de manière à ce que transports et communications soient facilités : les postes publics de commissaires des chemins, d'inspecteur des chemins, de sous-voyers et d'inspecteurs des clôtures et fossés vont ainsi tour à tour apparaître pour rendre efficaces et fonctionnels les déplacements sur le territoire. Ceux qui remplissent ces charges vont veiller à ce que les chemins nécessaires soient ouverts et entretenus, à ce que des ponts soient construits, à ce que les fossés nécessaires soient creusés.

2-Ensuite, si l'appareil de pouvoir public se développe suivant des besoins de circulation, elle s'ajuste aussi à la croissance de la population elle-même. C'est bien connu : plus il y a de monde, plus les risques de frictions sont élevés! Divers postes publics contribuent à maintenir l'ordre : les juges de paix, les officiers de milice, les commissaires du tribunal des petites causes, les huissiers, les arbitres. En plus de maintenir l'ordre, les tenants de ces postes publics représentent la justice et l'administration coloniale, en plus de s'occuper des questions de réglementation locale. Nous reviendrons sur le rôle précis de chaque fonction plus loin.

3-Enfin, le développement de la paroisse entraîne la mise en place d'installations socioculturelles à la mesure de son importance : entendons ici la construction d'une église et d'un presbytère, ainsi que la construction et la gestion des écoles. Ces projets sont pris en charge par les syndics paroissiaux, les syndics scolaires et les marguilliers. Dans une paroisse rurale, les syndics sont des habitants élus pour faire exécuter les décisions de l'assemblée générale de la paroisse.

Au total, les postes publics vont apparaître et intervenir en fonction des trois éléments ci-haut mentionnés. Lorsque l'on regroupe ces éléments de développement, on reconnaît l'esquisse d'un appareil de pouvoir local avant la mise en place du régime municipal.

B- Le personnel en place

Entre 1810 et 1840, plusieurs familles et individus vont ainsi participer à animer l'appareil de pouvoir local. Mes recherches m'ont conduit à identifier plus de 250 individus ayant exercé un poste public à Saint-Roch. Toutefois, mon analyse s'est concentrée sur un échantillon de 139 individus. Ces 139 personnes ont participé au pouvoir public de Saint-Roch entre 1810 et 1840: elles sont toutes intervenues dans les affaires publiques de différentes manières, en contribuant à des projets ou simplement en assurant la gestion quotidienne de la vie paroissiale.

Du groupe d'élites institutionnelles, certaines familles et individus se démarquent. Ils se démarquent soit parce qu'ils occupent plusieurs postes dans l'administration publique, soit parce que les postes que ces familles ou individus occupent sont très importants dans la communauté. Je vous propose dans cette section un survol de certains de ces cas qui se distinguent du peloton.

a) La famille Archambault

Incontestablement, la famille Archambault occupe une place à part dans le portrait public de Saint-Roch à cette époque. Ce groupe familial habite alors majoritairement la rive sud de la rivière Achigan, sur les terres tout juste à l'ouest du village. Quelques membres de la famille étaient également installés tout juste à l'ouest du village sur la rive nord de la même rivière; enfin, quelques-uns des Archambault sont installés sur les premières terres du ruisseau des Anges.

Un homme en particulier est au devant de la scène : Jacques Archambault, marié à Véronique Debussat dit Saint-Germain en 1783. S'il n'est ni seigneur, ni marchand ou professionnel, il possède néanmoins des atouts importants. Au premier chef sa puissante famille, qui a participé à coloniser la région de l'Assomption et maintenant de Saint-Roch. Les Archambault sont d'importants propriétaires fonciers dans la région. Ils font partis du club des cultivateurs aisés, plus instruits que la moyenne. Encore, Jacques Archambault sait lire et écrire, en plus d'avoir indéniablement des habiletés sociales particulières. À titre d'exemple, la correspondance des curés évoque les échanges d'Archambault avec un vicaire : ce dernier lui montre les rudiments du grec alors qu'Archambault lui montre l'anglais.

Aussi, il est celui qui occupe de loin le plus de postes publics à Saint-Roch. Que ce soit dans la voirie, la justice, la réglementation ou les projets de construction, Jacques Archambault est impliqué. Quand il n'est pas directement engagé dans une affaire, il est représenté par un de ses fils, gendres, cousins, frères ou neveu. Il faut composer avec le groupe familial Archambault dans toutes actions.

C'est d'abord et surtout par l'entremise du corps des officiers de milice que les Archambault exercent une influence bien sentie. À l'époque, la milice est une organisation militaire sédentaire : les miliciens peuvent être appelés à grossir les rangs des troupes de l'armée régulière pour lutter contre les invasions américaines. Les officiers sont chargés de diriger les troupes de miliciens. Mis à part ces responsabilités martiales, les officiers de milice constituent en quelque sorte la police de l'époque, étant responsables de l'ordre public en milieu rural.

La présence des Archambault aux premières loges de la milice deviendra le point d'appui de ce clan dans l'appareil de pouvoir public de la communauté.

b) Barthélémy Rocher

Le cas de Barthélémy Rocher est particulier : à la fois agent seigneurial pour la famille Saint-Ours et marchand, il a un double ascendant économique sur les paroissiens de Saint-Roch. Dans un cas comme l'autre, il est le créancier de plusieurs, comme le laissent voir les innombrables contrats notariés par l'entremise desquels l'homme prête de l'argent aux moins fortunés. Lors de son mariage en 1791, on le présentait déjà comme « marchand et bourgeois », à l'âge de seulement 24 ans. Pendant toute notre période d'étude, il a au moins un domestique à sa charge. Rattaché à la paroisse de l'Assomption par différents liens d'affaires et de famille, il participe à un réseau social bourgeois, à l'intérieur duquel se côtoient la noblesse seigneuriale et la classe marchande. Au tournant du XIXe siècle, il érige son domicile au village de Saint-Roch, sur une terre avoisinant le terrain de la fabrique.

À la lumière de ce portrait, il n'est pas étonnant de constater qu'entre les mains de Barthélémy Rocher réside la contrebalance du pouvoir local. Il est effectivement le seul homme qui détienne autant de pouvoir exécutif que Jacques Archambault, et même davantage. Son désavantage réside dans le fait qu'il ne possède pas dans la paroisse un réseau familial de l'importance de celui des Archambault.

Toujours, il accède à la charge de juge de paix en 1800, à l'âge de seulement 33 ans. Jacques Archambault est le seul autre homme à occuper ce poste avant 1840. Le juge de paix est le représentant de la justice coloniale en milieu rural : il écoute les plaintes, veille à l'application des lois et règlements, s'occupe de faire acheminer un prisonnier à la prison commune. Il est secondé par les officiers de milice dans sa tâche.

Mais Rocher est également officier de milice : les mauvaises langues diront qu'il s'assistait alors lui-même dans sa tâche... Mais Rocher n'occupe pas qu'une simple fonction

d'officier: il accède au grade de lieutenant-colonel. Il est donc à la tête du bataillon non pas paroissial, mais régional : cette charge lui donne un droit de regard sur toutes les nominations d'officiers de milice paroissiaux! À titre d'officier le plus titré de la communauté de Saint-Roch, Rocher dirige les assemblées paroissiales et délivre les certificats nécessaires pour vendre de la boisson.

Et comme une charge en attire souvent une autre, il est nommé commissaire du tribunal des petites causes. Ce tribunal avait été installé pour ne pas que les habitants des zones rurales aient à se déplacer en ville pour régler des contentieux autour de petites sommes d'argent. Dans le cas de Rocher, s'il était déjà le créancier de plusieurs, il devenait également appelé à juger plusieurs « mauvais payeurs »!

Enfin, le titre de plus important officier de milice de la paroisse de Rocher le conduit à la présidence des élections des syndics scolaires de 1829 à 1832. Ces syndics étaient élus dans chaque partie de la paroisse pour gérer les subventions gouvernementales accordées pour la construction d'écoles dans la paroisse. Barthélémy Rocher sera lui-même syndic scolaire pour le district du village.

Bref, un homme qui participe de façon soutenue à la vie publique de la paroisse, et qui semble avoir l'approbation de plusieurs membres de la communauté. À commencer par le curé de l'époque, qui cite Rocher comme étant quelqu'un de bon conseil dans l'une de ses lettres; on pense également aux marchands et au notaire, qui parlent de Rocher comme d'un homme de devoir dans une missive envoyée à l'évêque du district; enfin, la pétition rédigée par un groupe de paroissiens qui réclament que Rocher soit reconduit dans ses fonctions de commissaire au tribunal local renvoie l'image d'un homme dont la notoriété est respectée par la plus grande partie des paroissiens.



c) La famille Chaput

Depuis la fondation de la paroisse en 1787, la famille Chaput est un élément socioéconomique important. Les frères Louis et Pierre Chaput sont les premiers de cette famille à s'établir sur le territoire, avant même la fondation de Saint-Roch. Louis habite une terre sur la rivière Achigan sud, à l'ouest des Archambault; il est d'ailleurs le beau-frère de Jacques Archambault par sa femme Marie Debussat dit Saint-Germain. En 1812, Louis Chaput se fait démolir puis reconstruire une nouvelle maison sur son lot : à l'époque, un tel projet n'est pas à la portée de tous!

Les Chaput font partis du club des plus grosses familles terriennes de la région de l'Assomption. Aussi, de la même façon que les Archambault, c'est par l'entremise du corps des officiers de milice qu'ils s'élèvent au-dessus de la mêlée. Louis Chaput est le premier capitaine de milice de la paroisse en 1787 : il le demeurera jusqu'à sa mort en 1822. Les fils de Louis n'en font pas moins : ils sont tous de gros propriétaires terriens et deux sont impliqués dans la milice.

Le parcours le plus remarquable appartient à son fils Pierre. En plus d'être un des

premiers officiers de milice de la paroisse, il est actif dans le commerce Il fait sentir sa présence dans plusieurs institutions publiques de Saint-Roch.

d) La famille Courteau

Les frères François et Charles Courteau arrivent à Saint-Roch vers 1800. Natifs de Saint-Jean dans la région de Trois-Rivières, ils sont simplement à la recherche de bonne fortune, n'ayant aucune famille dans la paroisse. Mais il faut croire qu'ils ont un certain bagage puisqu'ils s'intègrent rapidement : François marie la fille d'un gros cultivateur et possède plusieurs arpents de terre. Il est capitaine de milice dans son district, et on sollicite souvent son jugement comme arbitre dans différents conflits. Le choléra met fin abruptement à son parcours en 1832.

Dans le cas de son jeune frère Charles, le parcours est plus varié et brouillon. Il commence sa vie active comme marchand-cantinier : à cet effet, il fait parti de ceux contre qui le curé vocifère en 1817, parce qu'il détient un permis de vente de boissons alcoolisées. En 1818, il est traîné devant les tribunaux par le bedeau, qui l'accuse d'avoir « séduit » sa fille : les démêlés judiciaires conduisent Charles à épouser l'année suivante la cause de ses troubles. L'honneur de tout le monde est sauf! En 1822, Charles est poursuivi par la fabrique; l'année suivante, le capitaine de milice Jacques Roy intente une action en justice contre lui pour injures personnelles...

Mais en dépit de tous ces accrochages, il est élu député de son comté en 1824. Les affaires de Charles semblent prospérer : il est le créancier de plusieurs et le recensement de 1831 indique qu'il possède 550 arpents de superficie de terre dans la paroisse. L'homme passera lui aussi par le corps des officiers de milice, sera syndic scolaire et surtout syndic paroissial lors de la construction du presbytère en 1837. Les syndics paroissiaux, élus par une assemblée regroupant les « francs-tenanciers de la paroisse » - c'est-à-dire les individus propriétaires de leurs terres -, avaient pour mandat d'établir les besoins en matériaux, de collecter l'argent nécessaire auprès des paroissiens et de veiller à ce que les travaux de construction se déroulent selon les conventions prévues. Les paroissiens élaient donc normalement des hommes de confiance à ce poste.

Le fils de Charles, Charles-Eugène Courteau, deviendra médecin à Saint-Roch.

e) Les familles Tellier dit Lafortune et Beauchamp

Ces deux familles de cultivateurs sont très bien enracinées dans la paroisse. Arrivées avant même la fondation en 1787, elles font entendre leurs voix dans le développement

de la paroisse. Les deux familles sont d'abord très présentes à la fabrique. À Saint-Roch pendant cette période, l'élection au poste de marguillier se fait en fonction de la rotation entre les rangs : chaque district de la paroisse est ainsi représenté périodiquement au conseil. À cette époque, le choix d'un marguillier n'a rien d'anodin : l'institution de la fabrique est l'une des seules qui permettent aux paroissiens d'exercer un certain pouvoir sur une base permanente. La gestion des revenus de la fabrique est donc un acte public important; les marguilliers ne le sont pas moins. Aussi, le fait que certaines familles voient siéger au conseil au moins un membre de leur famille à chaque génération témoigne à tout le moins d'une certaine notoriété. Les Beauchamp et les Tellier dit Lafortune font parties de ces familles notoires. Dans notre période, Jean-Baptiste et Pierre Beauchamp représentent le ruisseau des Anges, alors qu'Ambroise et Joseph Tellier-Lafortune représentent le ruisseau Saint-Jean, dans la partie nord-ouest de la paroisse.

C- Les événements

La mise en scène des institutions publiques et de quelques groupes familiaux qui les font vivre nous conduit à jeter un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'est produit dans la vie publique de Saint-Roch en ce début de XIXe siècle.

En reprenant les trois grands secteurs de développement de la paroisse :

1- Pour ce qui est de rendre le territoire de la paroisse fonctionnel, on assiste à différentes réalisations :

Jusqu'en 1825, plusieurs ponts sont construits, dont le pont Populus, le pont Jacques Archambault, le pont Alexis Bélanger et le pont D'Orsonnens. La plupart des travaux sont conduits par des membres de la famille Archambault. Dans les années qui suivent, on assiste à la réparation de certains ponts de même qu'à l'ouverture de certains chemins, sans compter les travaux d'endiguement des petits ruisseaux et le creusage de fossés. Plusieurs familles mettent la main à la pâte : les Gareau, Grégoire, Coitou dit Saint-Jean, Beaudry, Poulin, Brien dit desrochers, Déziel dit Labrèche, Lebeau dit Marien, Mercier dit Lajoie, Fournier.

2- Pour ce qui est de maintenir l'ordre public, différentes interventions et événements peuvent être relevés.

Tout d'abord, la simple apparition d'un tribunal local dans les années 1820 témoigne d'un besoin d'intervention au niveau de la gestion des petites dettes. L'accumulation des mauvaises récoltes à Saint-Roch en ce début de XIXe siècle est d'ailleurs signalée par le

curé. On peut alors penser que plusieurs cultivateurs et marchands cherchaient à réclamer leur dû auprès de leurs débiteurs, comme en tout moment de détresse. Les commissaires de ces tribunaux furent donc des joueurs importants.

Encore, à titre plus ponctuel, on peut signaler une intervention du juge de paix en 1818 : une accusation de vol par Pierre Archambault à l'endroit d'Alexis Lemire dit Marsolais conduit à l'arrestation de ce dernier par Barthélémy Rocher, qui le fait emprisonner au village chez un dénommé Dalbec. L'huissier Louis Barbier est mis à profit dans cette intervention : c'est à lui que revient la responsabilité de rédiger le mandat d'arrestation. Même si l'accusation est finalement déboutée et le prisonnier relâché, l'histoire nous enseigne que les représentants de la justice veillent au grain...

Enfin, il faut souligner le rôle des arbitres, médiateurs dans les conflits de tout genre. Leurs interventions se multiplient dans les années 1820'. Les conflits dans lesquels ils interviennent sont variables : mésentente au sujet du paiement d'une terre ou d'une maison, ou encore dommages à la propriété. Un exemple cocasse : en 1820, on retrouve un cas où les arbitres doivent évaluer les dommages faits par le cochon de Jean-Baptiste Gervais sur la propriété de Protais d'Odet d'Orsonnens, le plaignant dans cette affaire; Autre cas spécial : une dame prétend qu'un dénommé Patris lui a promis du bois de chauffage depuis longtemps; lasse d'attendre, elle envoie son frère couper 26 érables sur la propriété de Patris, sans la permission de ce dernier! Autre cas inusité : une femme en accuse une autre de lui avoir jeté un bâton sur la tête, duquel coup elle souffrirait depuis! On note également le cas d'Antoine Bricault, qui accuse un homme de l'avoir blessé en percutant sa carriole avec son cheval, la blessure subie l'empêchant de vaquer à ses affaires. Tous ces cas seront arbitrés par des hommes de confiance de la communauté: entre autres par les cultivateurs François Courteau, Ambroise Vinet dit Souigny et Jacques Archambault, de même que par le forgeron Charles Dufresne et le meunier Jean-Louis Mercier dit Lajoie.

Ces séances d'arbitrage participent tant bien que mal à maintenir l'ordre dans la communauté.

3- Enfin, la mise en place d'installations socioculturelles se fait autour de trois projets.

En tout premier lieu par la construction de l'église amorcée en 1803. Sept syndics sont élus par les paroissiens pour surveiller ces travaux : parmi ceux-ci Jacques Roy, Charles Gagnon, Jean-Baptiste Fissiau dit Laramé, François Magneron dit Lajeunesse. Mais qu'en est-il des Archambault dans ce projet? Jacques Archambault est chargé de recevoir

la reddition de comptes des syndics élus, veillant ainsi à ce que tous les argents soient dépensés en fonction des ouvrages convenus. En 1807, le clocher n'est pas encore parachevé; le tout semble aboutir en 1810. En 1826, les marguilliers engageront le sculpteur Joseph Pépin pour décorer l'intérieur.

Le deuxième dossier qui fait couler beaucoup d'encre demeure l'éducation. Qui doit payer pour les écoles et l'instruction des enfants? Au cours des années 1820, la caisse de la fabrique contribue au roulement des écoles. Cette caisse est gonflée des dons de certains paroissiens. Les débats autour de l'utilisation des revenus de cette caisse devient un point de friction à cette époque : la fabrique est l'une des seules institutions qui gère sur une base régulière et continue des contributions de paroissiens. Aussi, le développement d'écoles avec cette caisse ne laisse voir que peu de progrès pour l'éducation dans la paroisse. La loi votée par les parlementaires en 1829 accorde des subventions qui permettent de bâtir au moins deux nouvelles écoles à Saint-Roch, dont une au ruisseau Saint-Jean. Les premiers conseils de syndics, sous la présidence de Barthélémy Rocher, sont composés d'hommes qui habitent à proximité ou à l'intérieur du village : les marchands François Archambault et Pierre-Octave Roy, l'officier Protais d'Odet d'Orsonnens, le meunier Mercier dit Lajoie, le bourgeois Jacques Archambault.

Enfin, le parcours se termine avec la construction en 1837 d'un presbytère. On élit cinq syndics, dont le député Charles Courteau et Pierre Archambault. Le hic, c'est que la démarche amorcée au début de l'année 1837 doit traverser à l'automne la période des Rébellions qui secouent tout le pays à ce moment. Le contexte particulier, qui offre un terrain propice à la contestation, conduit Jacques Archambault à soulever une partie des paroissiens contre le projet du presbytère, prétextant que les syndics exigent des contributions trop élevées. La situation, qui semble s'être politisée en cours de route, sera finalement dénouée l'année suivante.

Conclusion

En conclusion, ce survol des institutions et des individus qui animent la vie publique du début du XIXe siècle à Saint-Roch suscite quelques observations.

D'abord, on comprend qu'avant la mise en place du régime municipal en 1840, Saint-Roch a eu une vie publique riche et animée. Loin d'être laissés complètement à eux-mêmes, les paroissiens sont appelés à occuper certains postes publics et à s'impliquer dans le développement de leur paroisse.

L'autre point important réside dans le fait que ce ne sont pas seulement que les marchands, seigneurs ou notaires qui sont au devant de la scène locale. Plusieurs familles

et individus, aux intérêts différents, font partis des notables de Saint-Roch au début du XIXe siècle.